

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 51 (2004)

Heft: 4

Vereinsnachrichten: Chez les "Guarguelets"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION NEUCHÂTELOISE

Chez les «Guarguelets»

Plus de quarante personnes ont assisté à l'assemblée annuelle de l'Union neuchâteloise de la protection civile (UNPC), le 23 avril, à Chézard-St-Martin. Parmi les invités on reconnaissait Claude Gaberel, chef du SCM, Pierre Mermier, vice-président de l'USPC, Dominique Gaillard, président de la section valaisanne accompagné de Didier Realini, Gil Verillotte et Nicolas Wassmer de l'Union fribourgeoise de la protection civile.

RENÉ MATHEY

Dans son rapport, Michel Tardin, président de l'UNPC, regrette que l'association et ses spécialistes n'aient pas été mis à contribution pour l'élaboration de la Loi cantonale et de la nouvelle organisation du canton. La mise en œuvre de cette réforme est particulièrement complexe. Il ne s'agit pas seulement de couper dans les effectifs, mais de faire travailler efficacement et ensemble des institutions différentes. Pour le président, il est indispensable que le canton reste à l'écoute des praticiens. La nouvelle organisation a été présentée à l'ensemble des communes neuchâteloises au cours de deux séances organisées en automne 2003 par le service cantonal. Le découpage prend forme, même si des discussions sont encore en cours, notamment sur le littoral.

Parmi ses multiples activités, le comité de l'UNPC a participé activement à la mise en place de la Fédération des associations de défense et de protection du canton de Neuchâtel et de la Franche-Comté. Une charte a été approuvée le 23 novembre 2003. Toutes les associations intéressées à un titre ou à un autre à la défense et à la protection de la population ont adhéré à cette nouvelle Fédération.

Quant au voyage d'étude, il s'est déroulé en collaboration avec la section valaisanne. Il a permis de visiter plusieurs organisations de protection civile italienne et notamment celle

de la région de Longarone qui a été touchée par une catastrophe dont tout le monde se souvient encore.

A signaler encore que les finances, à cause notamment de la chute des effectifs, s'érodent à raison de quelque 6300 francs de déficit pour l'année 2003. Pour l'année 2004, le déficit prévu par le budget sera de l'ordre de 8900 francs. Il convient de noter qu'un montant de 5000 francs a été provisionné afin de recevoir une délégation importante de membres de la protection civile italienne. Quant au subside qu'accordait généreusement le Service cantonal, il est en sursis. Les comptes et le budget sont acceptés par l'assemblée. Notons encore que le comité, ainsi que le président ont été reconduits par l'assemblée.

Bernard Javet a ensuite informé l'assemblée sur les efforts que fournit l'association dans le domaine des achats centralisés. Il est question d'étendre le système à l'ensemble de la Suisse romande. Des contacts sont en cours avec les cantons de Vaud, Valais et Genève. Il a aussi été question de don éventuel de matériel à des pays en voie de développement, suite à une demande faite par l'Organisation internationale de protection civile. Claude Gaberel a indiqué que la Conférence suisse des directeurs cantonaux met en place une plate-forme de discussion pour déterminer ce que l'on peut – ou doit – conserver et ce qui peut être vendu ou mis à disposition.

Le message du canton

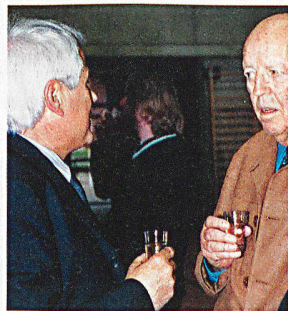
Dans son allocution, Claude Gaberel a tout d'abord rappelé le parcours du combattant lorsqu'il s'est agi de préparer le nouveau concept de Protection de la population pour le canton de Neuchâtel. Le projet de Loi, ainsi que le concept accepté par le Conseil d'état, ont été mis largement en consultation. Des questions ont été posées en ce qui concerne les coûts de cette nouvelle organisation. Pour Claude Gaberel, il n'est pas possi-

ble de répondre à ces questions dans une loi, pas plus qu'aux questions liées aux répartitions financières entre Canton et Communes. Ce sera précisé dans l'Ordonnance d'application. De citer encore le fait qu'un groupement de communes a fait des propositions qui, sans remettre en cause le fond, demandent des aménagements quant à la forme. Ainsi, le projet ne pourra pas être soumis au Grand Conseil avant la rentrée. Ce qui repousse la mise en vigueur au début de l'année 2005.

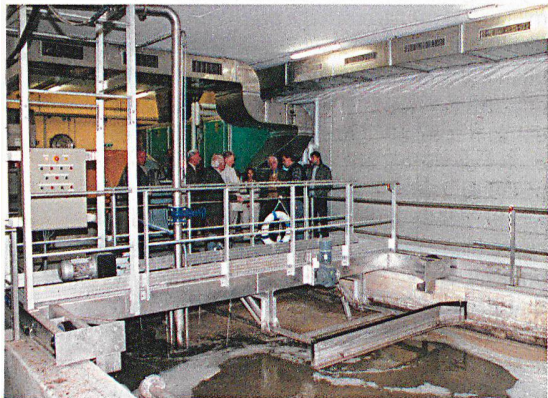
Claude Gaberel précise aussi que la nouvelle organisation va dans le sens d'une collaboration accrue avec les sapeurs-pompiers. Le travail de fond entrepris auprès des services du feu porte ses fruits. Il y a encore la problématique de la mise à disposition de matériel aux corps de sapeurs-pompiers. Ainsi, il est vraisemblable que des économies pourront être réalisées.

Le projet met aussi en avant l'instruction. Celle-ci est un élément important qui ne sera pas remis en cause par les décisions qui seront prises ultérieurement. L'instruction de base se fera à Couvet. Elle concernera déjà la première volée recrutée à Lausanne. La base sera dispensée en trois jours, par contre l'instruction des spécialistes a été augmentée d'un jour, soit 7 jours. Pour assurer la formation, mais aussi le renouvellement des cadres, celle-ci devrait se faire par l'intermédiaire d'une collaboration avec tous les cantons Romands.

Peu avant l'assemblée, une bonne vingtaine de membres ont eu l'occasion de visiter la station d'épuration du Haut Val de Ruz qui a été mise en fonction dans le courant de l'année 2000. □



Michel Tardin (à g.) et Claude Habersaat, ancien chef du service Feu et PCi de la Ville de Neuchâtel.



Visite de la Step du Val de Ruz.



L'heure des petits fours pour les participants.